

## **CIPCEA**

# **Prép'ENA Paris 1 - ENS**

**Centre commun de préparation aux concours de la  
haute fonction publique**

**Année universitaire 2020/2021**

***Directeurs :***

Anne Levade, professeur de Droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,  
Président de l'Association française de droit constitutionnel

Arnaud Teyssier, Inspecteur général de l'administration, ancien élève de l'ENS Ulm  
et de l'ENA, professeur associé à l'Ecole normale supérieure

***Responsable de la coordination des parcours :***

Jean-Bernard Castet

***Responsable administrative :***

Gabriela Bryda

***Gestionnaire de scolarité :***

Axel Lopau

## **OBJECTIFS ET DEBOUCHES**

Depuis la rentrée de 2005, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Ecole normale supérieure (Ulm) unissent leurs efforts dans le cadre d'un centre commun de préparation aux concours de la haute fonction publique : Prép'ENA Paris 1-ENS. Une convention précise les modalités de cette coopération.

L'objectif est d'offrir aux étudiants le maximum de chances d'être reçus au concours externe de l'ENA et aux autres concours de même niveau (Quai d'Orsay, assemblées parlementaires, Banque de France, Administrateur territorial, Commissaire de police, EN3S, EHESP...)

L'ENA apporte son soutien moral et financier à cette formation et à la coopération entre l'Université Paris 1 et l'Ecole normale supérieure. Depuis la rentrée 2013, et dans le cadre de la communauté d'universités et d'établissements dont l'ENA est membre, la Prép'ENA Paris 1-ENS participe à la prise en charge des élèves de la classe préparatoire intégrée de l'ENA.

Sur le plan administratif, la Prép'ENA Paris 1-ENS fait partie du Centre commun de préparation aux concours de la haute fonction publique (CIPCEA) de l'université Paris 1.

La direction et la responsabilité pédagogique de la préparation sont assurées conjointement par Anne Levade, professeur de Droit public à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et par Arnaud Teyssier, inspecteur général de l'administration et professeur associé à l'Ecole normale supérieure.

L'inscription dans le Master « Affaires publiques - concours de la haute fonction publique » est distincte mais indissociable de l'inscription dans le cycle de formation préparant aux concours de la haute fonction publique. Ce parcours à finalité professionnelle s'inscrit dans la mention « Droit public » du domaine « Droit, Economie, Gestion ».

Le master élargit les possibilités offertes aux étudiants. Si le principal objectif de la formation est la réussite au concours de l'ENA ou à d'autres concours comparables, elle permet en outre d'obtenir un Master 2. Le Master est un grade universitaire qui valide un niveau de formation et de compétence ; il permet, le cas échéant, aux étudiants de candidater à des emplois de contractuels dans le secteur public ou dans des bureaux d'étude travaillant pour le secteur public. Il leur ouvre également la possibilité de se réorienter vers la filière recherche, en vue d'une inscription en thèse.

Les enseignements sont assurés par des professeurs de l'Université Paris 1, des professeurs de l'ENS, et des hauts fonctionnaires. Deux professeurs associés de l'Université Paris 1 et un professeur associé de l'ENS, recrutés dans la haute fonction publique, apportent leur concours à Prép'ENA Paris 1-ENS.

## **CONDITIONS D'ACCES**

Les conditions d'accès au Master et à la préparation aux concours sont identiques. Les inscriptions sont distinctes, mais les étudiants n'acquittent les droits qu'une seule fois. Un étudiant ayant obtenu le Master mais ayant échoué au concours pourra se réinscrire à la préparation aux concours s'il le désire, sous réserve de l'examen de son dossier.

La formation s'adresse aux étudiants titulaires d'un Master 1 ou d'un diplôme reconnu équivalent.

Pour se présenter à ces concours, il suffit d'être titulaire au minimum d'une licence. Toutefois, il faut être titulaire d'un Master 1 ou d'un diplôme équivalent pour s'inscrire en Master 2. Dans la pratique, la quasi-totalité des reçus à l'ENA sont titulaires d'un Master 1, d'un diplôme de master 2, ou sont diplômés d'une grande école. Prép'ENA Paris 1-ENS ne prépare pas aux concours internes ni aux troisièmes concours de la haute fonction publique.

Le concours de l'ENA et les concours assimilés réclament un niveau élevé et une préparation intensive, en raison :

- de la diversité des matières du programme ;
- du niveau de connaissances exigé pour chacune de ces matières ;
- du niveau de culture générale attendu des candidats ;
- des méthodes de travail indispensables à une préparation efficace.

En fonction de leurs études antérieures, tous les étudiants doivent fournir un effort particulier de mise à niveau dans des matières nouvelles, afin de satisfaire aux exigences des concours.

Le centre commun de préparation aux concours de la haute fonction publique est ouvert aux étudiants de toutes les **universités**, des **différents I.E.P.**, des **grandes écoles d'ingénieurs**, de **gestion** et de **commerce**, aux **normaliens** des écoles normales supérieures.

## **SELECTION DES ETUDIANTS DEMANDANT LEUR INSCRIPTION**

Pour l'année 2020-2021 environ 140 étudiants seront inscrits, nombre auquel s'ajoutent ceux qui font une deuxième année de préparation.

L'inscription est conditionnée par une procédure unique de sélection.

Les étudiants en attente du diplôme leur permettant de s'inscrire peuvent engager la procédure de sélection. Leur inscription ne pourra être effective qu'après l'obtention de ce diplôme.

Cette procédure de sélection répond à un triple objectif :

- vérifier la motivation des étudiants ;
- vérifier que les étudiants présentent le niveau de formation initiale indispensable pour se préparer avec des chances de succès aux concours ;
- constituer une classe de niveau suffisamment homogène pour que tous puissent être soumis au niveau d'exigence le plus élevé.

L'inscription est conditionnée, dans la limite des places disponibles, par la note obtenue à l'épreuve de sélection, et par l'examen du dossier du candidat.

L'épreuve de sélection, organisée en mai/juin pour l'année universitaire suivante, prend la forme d'une dissertation de droit public ou de questions économiques, au choix du candidat, d'une durée de 5 heures. Le programme est déjà celui du concours d'entrée, mais seront proposés aux étudiants des sujets de

réflexion pour lesquels un étudiant issu d'un M1 en droit public ou en science économique notamment, ou d'un IEP, dispose en principe des connaissances de base suffisantes.

Cette épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude des candidats à s'exprimer avec clarté et précision et à organiser leurs connaissances en fonction des exigences formelles des épreuves du concours externe d'entrée à l'ENA.

Voici quelques sujets des dernières années :

Droit public :

- « Les révisions constitutionnelles sous la Vème République. »
- « La transparence en droit public. »
- « Les circonstances exceptionnelles en droit public français. »
- « Service public et concurrence. »
- « Le contrôle de l'administration. »
- « L'urgence. »
- « Indépendance et administration. »
- « Le recours administratif préalable. »

Questions économiques :

- « Comment restaurer la balance commerciale française ? »
- « La reprise de la croissance est-elle durable ? »
- « Quel rôle de l'Etat en faveur de l'innovation ? »
- « L'euro : bilan et perspectives. »
- « Faut-il mener une politique industrielle ? »
- « Quelles politiques pour relancer la croissance économique en Europe ? »
- « L'endettement des Etats constitue-t-il une menace pour la reprise économique ? »
- « Justice sociale et efficacité économique »

Toutefois, peuvent être admis, après examen de leur dossier par une commission et sans avoir passé l'épreuve de sélection, dès lors qu'ils satisfont aux conditions requises pour se présenter au concours externe de l'ENA ou à un autre concours externe de même niveau et dont le programme est voisin :

- les élèves, anciens élèves et étudiants des écoles normales supérieures titulaires au moins d'un Master 1 et qui sont au moins en deuxième année de scolarité à l'Ecole ;
- les étudiants de l'Université Paris 1 ayant obtenu la mention Bien à un Master 1 ou à un Master 2 en droit, science économique, administration économique et sociale, science politique ou science de gestion ;
- les étudiants qui, ayant obtenu leur dernier diplôme à l'université Paris 1, auront réussi l'agrégation de sciences économiques et sociales ;
- les étudiants de l'Université Paris 1 ayant suivi en M1 l'option « Préparation aux concours » et admis à s'inscrire, par une délibération spéciale d'un jury d'admission incluant l'enseignant chargé de cette option, sur la base de l'évaluation de leurs résultats dans cette option et dans la limite des places disponibles ;
- les élèves de grandes écoles ayant passé une convention avec l'Université Paris 1 et l'ENS (HEC, ESCP Europe, ESSEC), dans la limite du nombre d'étudiants prévu par cette

convention, sélectionnés par leur école et après examen de leur dossier par la commission de sélection de Prép'ENA Paris 1 – ENS ;

- les étudiants autorisés à redoubler.

**Dans l'examen du dossier il sera particulièrement tenu compte des bases acquises en économie et/ou en droit public.**

Les élèves de la classe préparatoire intégrée de l'ENA sont inscrits comme étudiants à l'Université Paris 1, participent à certains enseignements, aux galops d'essai et aux examens terminaux pour l'obtention du master.

## **ORGANISATION DE LA FORMATION**

### **• Mise à niveau**

Les étudiants trouveront en ligne des indications de lecture de base pour leur permettre de commencer à se préparer, notamment dans les matières qui sont nouvelles pour eux.

Dès le début du mois de septembre des cours d'introduction seront proposés pour aider les étudiants à se mettre à niveau dans les matières nouvelles. Il est vivement recommandé aux étudiants admis à s'inscrire de les suivre, même si leur inscription n'a pas encore été opérée.

- **Introduction à la science économique** : Jean Beuve, maître de conférences, Université Paris 1
- **Fondamentaux du droit** : Julien Portier, Administrateur civil
- **Cours d'introduction historique** (rattaché à la direction d'étude de *Questions contemporaines d'ordre général*) : Arnaud Teyssier, inspecteur général de l'administration, professeur associé à l'ENS

Ce dernier cours a pour but d'aider les étudiants à combler les lacunes de leurs connaissances historiques de base, déplorées chaque année par les jurys de concours.

### **• Programme et organisation de la scolarité**

La formation est organisée conformément aux dispositions réglementaires applicables aux Masters, et notamment sur une base semestrielle. Organisée seulement au niveau M2, elle s'étend sur deux semestres.

La réforme du concours de l'ENA par l'arrêté du 17 avril 2014 introduit une différenciation entre ce concours et les autres : en particulier les matières d'option sont supprimées, la nature des épreuves est modifiée dans plusieurs matières, une épreuve dite « épreuve d'interaction collective » est introduite pour l'admission.

Cette réforme a imposé une réorganisation du Master et de la préparation aux concours. **Le programme du Master est resserré sur les matières et les épreuves du concours de l'ENA. Sont, en outre, proposés aux étudiants les matières et les entraînements aux épreuves prévues par le règlement d'autres concours.** Ces enseignements ne sont pas pris en compte pour l'attribution du Master, mais il est vivement recommandé aux étudiants de choisir ceux qui correspondent aux concours auxquels ils souhaitent se présenter.

Au cours des premières semaines de la scolarité des conférences d'information seront organisées sur les écoles de la fonction publique et les carrières pour aider les étudiants à se déterminer. Puis, plusieurs séances de coaching individuel et collectif seront organisées afin de s'assurer que chaque candidat puisse non seulement choisir les concours qu'il souhaite présenter mais également les métiers vers lesquels ils

envisager de s'orienter. Enfin, une attention particulière sera portée à la préparation aux épreuves d'admission, non seulement après les résultats d'admissibilité mais aussi en cours d'année.

La formation se déroule de mi-septembre à fin juin (30 semaines). Elle est complétée par un tutorat et un entraînement aux épreuves orales d'admission après les épreuves écrites des concours, sous la forme d'oraux blancs et de conseils méthodologiques. La formation proposée s'étend donc jusqu'aux épreuves d'admission des concours auxquels se présentent les étudiants.

La formation comporte chaque semaine une vingtaine d'heures d'enseignement (543 heures sur l'année) et, à partir d'octobre, un galop d'essai correspondant à une épreuve écrite de concours ; des épreuves correspondant à des épreuves typiques d'autres concours seront également proposés. En outre, deux concours blancs sont organisés, sur une semaine, en janvier et en mai. Le calendrier des concours blancs tiendra compte du calendrier des principaux concours administratifs de niveau comparable.

Selon les matières, l'enseignement se compose d'une direction d'études et d'une conférence de méthode, ou seulement d'une conférence, par séquences d'une heure trente ou de deux heures.

La direction d'étude a pour objet la présentation, sous la forme de cours magistraux, des questions d'actualité de la discipline jugées les plus importantes dans la perspective des concours, en les rattachant aux connaissances fondamentales. Elle n'a pas pour objet de couvrir de manière exhaustive l'ensemble de la matière, mais d'approfondir ces questions en vue d'alimenter la réflexion personnelle des étudiants. Elle est assurée par des professeurs d'université et des professeurs associés (hauts fonctionnaires).

La conférence de méthode a pour objet de travailler l'ensemble de la matière au travers d'une série de sujets choisis et traités en fonction des exigences méthodologiques des épreuves écrites ou orales des différents concours (composition avec mise à disposition d'un dossier de documents, dissertation, note sur dossier, épreuve orale). De jeunes hauts fonctionnaires, en majorité issus de l'ENA, assurent les conférences de méthode.

Le programme pourra être complété par des conférences d'approfondissement qui seront assurées par des hauts fonctionnaires en charge des questions choisies.

Dès le premier semestre, un accompagnement individualisé sera possible pour chaque étudiant qui le souhaite afin de mesurer la cohérence de ses choix de concours et de l'accompagner dans la découverte des métiers ou des familles de métiers susceptibles de l'intéresser. Il permettra également à l'étudiant d'organiser son planning de révisions et d'optimiser le temps destiné à la préparation des concours. Jean-Bernard Castet, responsable de la coordination des parcours, sera votre interlocuteur sur ce sujet.

En plus des directions d'étude et des conférences de méthode, **chaque étudiant doit choisir parmi les maîtres de conférences et les professeurs un tuteur qui sera son référent** pendant l'année ; il peut indifféremment solliciter un enseignant du premier ou du second semestre.

Les étudiants sont évalués par un jury à la fin de chaque semestre, selon les modalités fixées par le règlement du Master. Le grade et le diplôme de Master sont délivrés sur la base des résultats obtenus. Il est également tenu compte de l'assiduité aux différents enseignements.

**En dehors du Master et en vue de la préparation aux épreuves de différents concours, les enseignements suivants sont proposés :**



- Langues vivantes : anglais (langue obligatoire au concours de l'ENA), allemand, espagnol, italien, russe (selon le nombre de personnes intéressées)
- Droit constitutionnel,
- Droit parlementaire,
- Gestion territoriale,
- Préparations spécifiques aux concours : Administrateur de l'Assemblée nationale, Administrateur du Sénat, Administrateur des affaires maritimes, Administrateur territorial (INET), Banque de France, Commissaire de police, Conseiller à la Chambre Régionale des Comptes, Directeur d'Hôpital, Dirigeant de la Protection sociale (EN3S), Secrétaire du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (cadre général et cadre d'orient), Conseiller du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Dans les matières qui ne justifient pas l'ouverture d'une conférence de méthode, un tutorat peut être organisé pour soutenir le travail des étudiants désireux de choisir cette option à un concours.

Les étudiants doivent accorder la plus grande importance à leur niveau de langue, en particulier en anglais. Des entraînements et une évaluation sont proposés.

Seront, en outre organisés, au second semestre, des entraînements aux épreuves d'entretien et à l'épreuve d'interaction collective. Une préparation à l'expression orale sera également proposée.

La formation est complétée par des conférences d'actualité, qui permettent aux étudiants d'entendre et de rencontrer des personnalités invitées à présenter un sujet important d'actualité.

Ces conférences jusqu'en 2020 ont accueilli, notamment :

- ✚ LEPETIT Marie-Christine, cheffe de service de l'Inspection générale des finances
- ✚ PHILIPPE Edouard, Premier Ministre
- ✚ SAPIN Michel, Ancien ministre de l'économie et des finances
- ✚ D'HARCOURT Jérôme, Directeur de cabinet du Délégué interministériel à la transformation publique
- ✚ BOUCAULT Bernard, ancien directeur de l'ENA et ancien préfet de police de Paris
- ✚ DE SAINT PULGENT Maryvonne, Présidente de Section au Conseil d'Etat
- ✚ ASVASADOURIAN Jean-Pierre, Ministre plénipotentiaire, Inspecteur général adjoint des Affaires étrangères
- ✚ PINAULT Michel, Membre du Conseil constitutionnel, Conseiller d'Etat
- ✚ DUCROZ Sylvain, Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Centre
- ✚ TABUTEAU Didier, Titulaire de la Chaire Santé de Sciences PO ;
- ✚ REVEL Nicolas, Secrétaire général adjoint à la Présidence de la République ;
- ✚ KEPEL Gilles Professeur à Sciences Po Paris
- ✚ LAURENS Henry, Professeur au Collège de France, titulaire de la Chaire « Histoire contemporaine du monde arabe » ;
- ✚ LEVY Jacques, Professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne ;
- ✚ ALEXANDRE Laurent, Président de la société DNA Vision ;
- ✚ THIEULIN Benoît, Président du Conseil nationale du numérique ;
- ✚ VEDEL Renaud, Directeur adjoint du cabinet du ministre de l'Intérieur ;
- ✚ OSEREDCZUK Arnaud, Conseiller pour le financement de l'économie et de l'euro ;
  
- ✚ FRAGONARD Bertrand, Conseiller-Maître à la Cour des Comptes, Président du Haut Conseil de la Famille, responsable des travaux préparatoires au projet de loi sur la dépendance ;
- ✚ DEMIER Catherine, secrétaire générale du Haut Conseil des prélèvements obligatoires ;

- ✚ RIVIERE Constance, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat et Conseillère au Cabinet du Président de la République ;
- ✚ CHEVALIER Eric, Ambassadeur de France en Syrie ;
- ✚ ROUSSELY François, ancien directeur général d'EDF ;
- ✚ GUILLAUME Marc, Conseiller d'Etat, Secrétaire général du Conseil Constitutionnel ;
- ✚ POCHARD Marcel, Conseiller d'Etat, ancien directeur général de l'administration et de la fonction publique ;
- ✚ SCHRAMECK Olivier, Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel ;
- ✚ DE ROMANET Augustin, Président Directeur Général du Groupe ADP
- ✚ LUQUIENS Corinne, Membre du Conseil constitutionnel, Secrétaire générale honoraire de l'Assemblée nationale

Les conférences d'actualité sont ouvertes aux étudiants des ENS et aux étudiants de l'université Paris 1 inscrits dans d'autres Masters.



## PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

Conformément à la réglementation relative aux masters, la formation est organisée en semestres et les enseignements sont regroupés en unités d'enseignement, auxquelles correspondent des crédits européens du niveau M2.

Intitulé des UE et des enseignements	Dir. d'études	Conf. de méthode	Autre	Total	Co-eff.	Crédits
<b>Semestre 1</b>						
UE n° 1 :	55	49		104	4	8
Droit public	14	26		40	2	5
Questions sociales	14	23		37	2	5
Questions internationales	27					
UE n° 2 :	28	72		100	5	10
Questions économiques	14	26		40	2	5
Questions européennes	14	26		40	2	5
Anglais		20		20	1	2
UE n° 3 :	28	49		77	6	12
Questions contemporaines d'ordre général	14	26		40	2	4
Finances publiques	14	23		37	2	4
<b>Volume semestriel des enseignements</b>	<b>111</b>	<b>360*</b>		<b>471*</b>		
<b>Volume semestriel par étudiant</b>	<b>111</b>	<b>170</b>		<b>281</b>	<b>15</b>	<b>30</b>
Intitulé des UE et des enseignements	Dir. d'études	Conf. de méthode	Autre	Total	Co-eff.	Crédits
<b>Semestre 2</b>						
UE n° 1 :	42	72		114	6	10
Droit public	14	26		40	2	4
Questions sociales	14	23		37	2	4
Finances publiques	14	23		37	2	2
UE n° 2 :	28	52		80	4	8
Questions économiques	14	26		40	2	6
Questions européennes	14	26		40	2	6
UE n° 3 :	14	54		68	6	12
Questions contemporaines d'ordre général	14	26		40	2	4
Questions internationales		28		28	2	4
<b>Volume semestriel des enseignements</b>	<b>84</b>	<b>356*</b>		<b>440*</b>		
<b>Volume semestriel par étudiant</b>	<b>84</b>	<b>178</b>		<b>262</b>	<b>16</b>	<b>30</b>

**NB :**

- 1) Les volumes horaires ne prennent pas en compte des modules propres à certains concours qui ne sont pas validés pour le master
- 2) D'autres langues seront proposées en dehors du programme du master en fonction des programmes de certains concours et des besoins des étudiants

## **CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET EXAMENS DANS LE CADRE DU MASTER**

### **1) Modalités de contrôle des connaissances**

1. L'examen est organisé après chaque semestre d'enseignement.
2. Le contrôle des aptitudes et des connaissances comporte des épreuves écrites et orales.
3. L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Il ne peut être toléré plus de 2 absences justifiées par semestre en conférences de méthode.

**TRES IMPORTANT** : les étudiants doivent impérativement passer les épreuves du concours blanc qui sont aussi les épreuves du master pour obtenir le diplôme. **IL N'EST PAS POSSIBLE D'ORGANISER DES EPREUVES DE RATTRAPAGE ET IL N'Y A PAS DE DEUXIEME SESSION, QUELS QUE SOIENT LES MOTIFS D'UNE ABSENCE.** Un étudiant ne peut pas passer à son gré une autre épreuve que celle pour laquelle il a été inscrit. Tout manquement à ces règles se traduit par la défaillance à l'épreuve concernée, ce qui fait obstacle à la délivrance du diplôme.

### **2) Notation des épreuves**

#### **Epreuves théoriques**

- 1° Une composition écrite de 5 heures, notée sur 20 (semestre 1 et 2), dans les matières suivantes: Droit public; Questions contemporaines d'ordre général; Questions économiques;  
*Sauf en Questions contemporaines d'ordre général, le sujet est accompagné d'un dossier de documents de 10 pages au plus ;*
- 2° un examen oral noté sur 20 en Questions internationales (semestre 2) et en Questions européennes (semestre 1 et 2)

#### **Epreuves pratiques**

- 1° Une épreuve écrite de note d'analyse et de proposition à partir d'un dossier notée sur 20 en Questions sociales (semestre 1 et 2)
- 2° Une épreuve écrite notée sur 20 en Finances publiques (semestre 1 et 2) sous la forme de réponses synthétiques à des questions courtes pouvant être accompagnées de textes, graphiques et tableaux synthétiques à expliquer et commenter, d'une durée de 3 heures
- 3° un examen oral en langue vivante notée sur 20 à la fin du premier semestre

### 3) Conditions d'obtention du diplôme

1. La délivrance du diplôme de master est subordonnée à la validation des deux semestres d'enseignement. Toutefois, le jury du second semestre peut procéder à la compensation entre les deux semestres. A cet effet, il peut faire usage de points de jury.
2. Le semestre d'enseignement est validé dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Pour le calcul de la moyenne, il est tenu compte des coefficients attribués à chaque épreuve.
3. La validation d'un semestre entraîne l'attribution des crédits européens correspondants.
4. La défaillance à une épreuve fait obstacle à la validation du semestre.

### 4) Attribution du grade de master

1. La validation du diplôme de master confère le grade de master en « Droit, Economie, Gestion », mention « Droit public »

2. Le diplôme est assorti des mentions suivantes en fonction des notes obtenues en deuxième année de master pour l'ensemble de l'année :

- Passable, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 10
- Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 12
- Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 14
- Très bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 16

3. Le diplôme de master professionnel ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

4. Supplément au diplôme :

Le diplôme de master est accompagné de l'annexe descriptive mentionnée au 4° de l'article 2 du décret du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

5. Redoublement :

En ce qui concerne le master, le redoublement d'un semestre ou de l'année ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision du Président de l'Université sur proposition du responsable du diplôme ; dans ce cas, l'étudiant conserve les UE acquises et peut conserver sur sa demande les notes obtenues en vue d'une UE restant à acquérir.

## RESULTATS

Au titre de l'année 2019/2020, les résultats ont été les suivants :

- Concours de l'ENA : 30 admissibles, 14 admis + 2 liste compl.
- EHESP : 23 admissibles, 11 admis
- EN3S : 7 admissibles, 3 admis + 1 liste compl.
- Conseiller des Affaires étrangères Cadre d'Orient : 1 admissible ; 1 admis liste compl.
- Secrétaire des Affaires étrangères : 15 admissibles, 5 admis + 1 liste compl.
- INET : 21 admissibles, 16 admis
- Adjoint de direction de la Banque de France : 17 admissibles, 4 admis + 3 liste compl.
- Assemblée Nationale : 16 admissibles, 8 admis
- Sénat : 4 admissibles, 2 admis
- Commissaire de police : 3 admissibles ; 2 admis

NB : Prép'ENA Paris 1 – ENS ne peut pas savoir combien de ses étudiants se sont effectivement inscrits et présentés aux concours ci-dessus – ou éventuellement à d'autres concours de même niveau.

## EQUIPE PEDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique fait appel aux professeurs de l'université Paris 1 ou de l'ENS et à des fonctionnaires des grands corps recrutés par l'ENA ou par des concours de même niveau.

Tous les étudiants suivent en un seul groupe les directions d'études (cours magistraux – CM) ; ils sont en revanche répartis en deux classes pour les conférences de méthode (TD dans le tableau), sauf pour les matières à option et les conférences de langues vivantes autres que l'anglais.

Matière	Directions d'études		Conférences de méthode	
	Noms	Fonctions	Noms	Fonctions
Droit public	Anne Levade	Professeur de droit public	Naïma Ramalingom	Ministère de la culture, chef de bureau
		Président de l'Association Française de Droit Constitutionnel	Julien Portier	Ministère de la transition écologique et solidaire, chef de bureau
	Rémy Schwartz	Conseiller d'État, Professeur associé Paris 1, EDS	Loubna Sabil	Adm. Assemblée Nationale
	Géraldine Chavrier	Professeur de droit public, Paris 1, EDS	Tancredè Lahary	TA de Paris
Questions économiques	Philippe Askenazy	DR CNRS, Professeur attaché ENS, membre de Conseil d'Analyse Economique	Thomas Cargill	Insp des finances
			Pierre de Romanet de Beaune	Adm.civil DGT
			Antoine Armand	Insp des finances
	Günther Capelle-Blancard	Professeur Paris 1 UFR Science économiques	Amaël Pilven	Insp des finances

Questions contemporaines d'ordre général	Arnaud Teyssier	ENS, ENA Inspecteur général de l'administration Professeur associé à l'ENS	Alexis Chabot Eric Buge Christophe Giolito Vincent Perrot	Professeur agrégé de Lettres modernes Adm. Assemblée nationale Défense, CPENA, IGPDE TA de Paris
Questions européennes	Stéphane Rodrigues	MCF Droit public Paris 1, EDS, avocat Barreau de Bruxelles	Jean-Loup Carré Jérôme Medelli Corinne Balleix Clément Robert Olivier Marty	Conseiller MEAE Adm.civil Min. de la transition écologique et solidaire MEAE Chargée de la politique migratoire européenne Min. de l'Economie et des Finances, Direction générale du Trésor Expert associé auprès de la Fondation Schuman
Questions sociales	Jean-Emmanuel Ray Jean-Philippe Vinquant	Professeur Droit du travail Paris 1, EDS Inspecteur général des affaires sociales	Nejma Benmalek Capucine Lamau Nicolas Scotté Azadeh Akrami-Castanon	Administratrice civile, Direction générale du travail Responsable adjointe du département insertion et cadre de vie, CNAF Min. des Affaires sociales, Direction de la SS IGAS
Questions internationales	Evelyne Lagrange Pierre Capiomont	Professeur de Droit international, Paris 1, EDS Conseiller MEAE	Martin-Pierre Charliat Cyprien Canivenc Vincent Dedrie Pierre-Alain Voltz	Conseiller MEAE Auditeur Cour des Comptes Ancien SAE, ENA - en instance d'affectation Secrétaire MEAE
Finances publiques	Robin Degron Vincent Uher	Conseiller spécial auprès du Commissaire général-France Stratégie Professeur associé à l'Université Paris 1 Adm Civil DLF, Maître des requêtes en service extraordinaire	Robin Degron Lucas Paszkowiak Alban Genais Antoine Imberti	Conseiller-France Stratégie Professeur associé UPI Adm Civil chef de bureau à la direction de la législation fiscale Insp des finances Auditeur Cour des Comptes

<b>LANGUES</b>				
<b>Anglais</b>			Alexandrine Guyard-Nedelec Elizabeth Lévy	MCF Paris 1 DDL MCF Paris 1 DDL
<b>Allemand</b>			Cécile Oberlé	MCF Paris 1 DDL
<b>Espagnol</b>			Hortense Flores Canela Llecha Llop	Professeur agrégé Paris 1 DDL Professeur agrégé Paris 1 DDL
<b>Italien</b>			Judith Revel	MCF Université Paris 10
<b>Russe</b>			Philippe Comte	MCF Université Paris 1
<b>Options et préparations spécifiques hors maquette du diplôme</b>				
<b>EHESP</b>			Jean-Bernard Castet	Directeur général adjoint des Hôpitaux Confluence
<b>INET/ Gestion territoriale</b>			Loïc Robert Michel Guenneau Chloé Paque Damien Zaversnik	Adm territorial- Cour des Comptes DGS Vallée Sud Grand Paris Adm territorial Adm territorial
<b>SENAT/ Droit parlementaire</b>			Rémy Carof Claire Maunand Pierre Michon	Rédacteur des débats Sénat Adm Sénat Rédacteur des débats Sénat
<b>BDF</b>			Florian le Gallo	Cadre de direction Banque de France
<b>Droit constitutionnel</b>			Chloé Sottovia Julien Souplet	Adm. Assemblée Nationale Adm. Assemblée Nationale
<b>EN3S</b>			Philippine Michel-Paulsen Marie Lafage	Sous-directrice CPAM des Yvelines Chargée de mission à la CNAF
<b>Assemblée Nationale</b>			François Petaux François Joly Renaud Wetzel Antoine Stéphany	Adm. Assemblée Nationale Adm. Assemblée Nationale Adm. Assemblée Nationale Adm. Assemblée Nationale

<b>Chambre Régionale des Comptes</b>			Margaux Lelong Emmanuel Chay	Conseiller CRC Conseiller CRC
<b>Affaires Maritimes</b>			Nicolas Singellos Justine Boulay Arthur de Cambiaire Sébastien de Maria	Adm. Affaires Maritimes Adm. Affaires Maritimes Adm. Affaires Maritimes Adm. Affaires Maritimes
<b>Commissaire de police</b>			Pierre-Etienne Hourlier  Eva Devictor	Commissaire de police  Commissaire de police
<b>Coaching à l'expression orale</b>			Anaïs Coq	Formatrice en expression communication
<b>MEAE</b>			Pierre-Alain Voltz	Secrétaire des affaires étrangères, MEAE

### FRAIS D'INSCRIPTION

Pour l'année universitaire 2020-2021, les frais d'inscription en Master 2 « Affaires publiques » et en cycle de préparation au concours de l'ENA s'élèvent à 1 500 €. Ces frais de formation sont définitivement acquittés. Toutefois les étudiants qui réussissent l'un des concours auxquels prépare la formation et dont les résultats sont publiés avant le 31 mars peuvent demander le remboursement des frais de formation **correspondant au 2<sup>nd</sup> semestre**.

Les étudiants doivent en outre acquitter les droits nationaux d'inscription en Master à l'université soit environ 243€ (un arrêté ministériel publié durant l'été fixe le montant des droits).

Les étudiants désireux de faire une seconde année de préparation peuvent faire leur inscription après les résultats du concours ou de l'admissibilité. S'ils réalisent leur inscription en janvier, après les résultats d'admission du concours de l'ENA, ils ne régleront que la moitié des droits de la préparation aux concours, mais devront payer l'intégralité des droits d'inscription à l'université. Aucune autre modulation des droits d'inscription n'est possible.

Les étudiants peuvent bénéficier de bourses sous certaines conditions :

1. Sur critères sociaux, de mérite, de service public : consulter le site [www.crous.fr](http://www.crous.fr)
2. Une aide financière de l'ENA peut être accordée aux étudiants inscrits à Prép'ENA Paris 1 – ENS. Les dossiers sont à retirer au bureau du CIPCEA en septembre.
3. Allocation pour la diversité dans la fonction publique.



## ADMINISTRATION

Responsable administrative : Gabriela Bryda  
Adjointe en gestion administrative : Riana Belleau  
Gestionnaire de scolarité : Axel Lopau  
Gestionnaire de scolarité : Elise Richard

Siège de la Prép'ENA Paris 1 - ENS  
1 rue de la Glacière  
75013 Paris  
Bâtiment B2, 3<sup>ème</sup> étage, bureau 01

Téléphone : 01 87 02 50 70  
Adresse électronique : [cipcea@univ-paris1.fr](mailto:cipcea@univ-paris1.fr)

Site web : <https://www.panthéonsorbonne.fr/ufr/cipcea/prepena-paris-1-ens/>

Les inscriptions se font via le portail « **e-candidat** ».  
L'adresse du portail : <https://ecandidat.univ-paris1.fr>  
Les candidats s'inscrivent en Prép'ENA et parallèlement Master 2 « Affaires publiques – concours de la haute fonction publique ».

Les étudiants trouvent au siège de Prép'ENA Paris 1-ENS des ouvrages spécialisés sur la préparation des concours.

Les étudiants ont accès aux bibliothèques de l'Université Paris 1 dans les conditions applicables aux étudiants inscrits en M2, ainsi qu'à la bibliothèque de l'École normale supérieure Ulm, dans les conditions prévues par le règlement de cette bibliothèque.